



Migrations agricoles et stratégies de reconquête du patrimoine familial au Togo : cas des Kabiyé dans la région des Plateaux

Konga PALASSI

Université de Lomé

Reçu le 15 Mai 2018 - Accepté le 30 Mai 2019

Farm migration and strategies of reconquest of the family patrimony in Togo: case of the Kabiyé in the Plateaux region

Abstract: The Kabiyé are an ethnic group of northern Togo. They have experienced waves of migration that have led some to the South of the country, since the German colonial era. On farms where they settle, they maintain the fields on behalf of property owners. In return for their services, they are treatments vary according to the communities and employers: salary daily or monthly, sharing crops, metayages or concession operations, transfer to life of land of culture, etc. It is in this way that some immigrants have acquired land properties in reception areas. In the early 1990s, following the unrest sociopolitical experienced by Togo in its democratization process, many of these immigrants were driven by the Aboriginal peoples and expropriated of their areas. After the crisis, they try to win back these heritages in organizing to go back. They adopt peaceful or conflicting strategies for resettlement and sustainability strategies to preserve their gains. The article has objective to analyze strategies to recover the family land heritage by the Kabiyé in the South of Togo. The methodological approach is essentially qualitative socio-anthropologies type. As a result, can overall that these migrants adopt peaceful or conflicting strategies for resettlement and sustainability strategies to protect their gains.

Keywords: Farm migration, family patrimony, Kabiyé, Togo.

Résumé : Les Kabiyé sont un groupe ethnique du Nord Togo. Ils ont connu des vagues de migrations qui ont conduit certains vers le sud du pays, depuis l'époque coloniale allemande. Dans les fermes où ils s'installent, ils entretiennent les champs pour le compte des propriétaires fonciers. En contrepartie de leurs services, ils bénéficient de traitements variables selon les localités et selon les employeurs : salaire journalier ou mensuel, partage des récoltes, métayages ou exploitations concédées, cession à vie de terres de culture, etc. C'est de cette manière que certains immigrés ont acquis des propriétés foncières dans les lieux d'accueil. Au début des années 1990, suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans son processus de démocratisation, nombre de ces immigrés ont été chassés par les autochtones et expropriés de leurs domaines. Après la crise, ils tentent de reconquérir ces patrimoines en s'organisant pour y retourner. L'article a pour objectif d'analyser les stratégies de reconquête du patrimoine foncier familial par les Kabiyé au sud du Togo. La démarche méthodologique est essentiellement qualitative de type socio-anthropologique. Comme résultats, on peut globalement retenir que ces migrants adoptent des stratégies pacifiques ou conflictuelles pour leur réinstallation et des stratégies de pérennisation pour préserver leurs acquis.

Mots clés: Migration agricole, patrimoine familial, Kabiyé, Togo.

1. Introduction

Tous les peuples, toutes les ethnies, ou toutes les communautés humaines, au cours de leur histoire, ont connu des migrations ; qu'elles soient effectuées par nécessité ou par simple curiosité et qu'elles concernent tout le groupe, une partie du groupe ou quelques individus (Sarr et Diop 2009). Les Kabiyè du Togo ont connu cette situation. Des vagues de migrations ont conduit certains vers le sud du pays notamment dans la région des Plateaux, depuis l'époque coloniale allemande. Installés dans cette région à forte potentialité agricole, les Kabiyè, essentiellement cultivateurs, ont entretenu avec les autochtones (Akposso, Ewé, Idatcha, etc.) des rapports de coexistence pendant près d'une dizaine de décennies. Exploitants agricoles, des accords de différentes natures les lient aux autochtones, propriétaires terriens. Ces « contrats » vont du métayage à l'achat de propriétés foncières en passant par plusieurs formes de baux.

Au début des années 1990, suite aux troubles socio-politiques qu'a connus le Togo dans son processus de démocratisation, des milliers de Kabiyè ou assimilés ont été expulsés par les autochtones et expropriés de leurs domaines d'exploitation (Tanang 2014). Après l'accalmie relative, ils tentent de reprendre ces terres en s'organisant pour y retourner. Il s'agit donc d'un projet familial de reconquête du patrimoine foncier perdu. Comment s'expliquent les rapports intercommunautaires conflictuels entre les Kabiyè migrants et les autochtones dans la région des Plateaux ? Quelles sont les stratégies de reconquête des domaines fonciers ? Telles sont les questions auxquelles cet article ambitionne d'apporter des réponses.

Les familles ont toujours joué un rôle important dans l'émigration des ruraux vers les villes africaines (Locoh 1989 ; 1991 ; Essiomle 1993 ; Barou 2001) ou vers les autres milieux ruraux (Gnongbo 2003 ; Yabouri 2004 ; Kola 2008 ; Palmeira et de Heredia 2009). Des recherches ont aussi montré qu'il se tisse des liens émotionnels, culturels et économiques entre des familles et des individus en migration entre leur lieu d'origine et leurs lieux d'installation (Delcroix et Missaoui 2005 ; Vimard 2010 ; Eremenko 2013). Le déplacement d'un milieu rural vers un autre milieu rural dont il est question dans ce texte, accorde une place cruciale à la famille, mais dans un contexte particulier. Cet article veut particulièrement analyser les stratégies de réoccupation des domaines fonciers par les migrants kabiyè au sud du Togo. La recherche s'est effectuée suivant une méthodologie présentée dans la section qui suit.

2. Méthodes

La méthodologie adoptée pour atteindre l'objectif assigné à cette recherche est qualitative. Elle se fonde sur une démarche qualitative de type socio-anthropologie (Olivier de Sardan 1995 ; 2008) avec regard sur les méthodes de recherche sur les migrations africaines (Berriane et de Haas 2012). La collecte des données empiriques a été faite dans la région de la Kara, milieu d'origine des Kabiyè et dans la région des Plateaux au sud du Togo, leur zone d'accueil

2.1. Milieu d'étude

Le Togo est situé en bordure méridionale de l'Afrique Occidentale avec une superficie de 56 600 km². Il s'étire entre le Burkina Faso au nord, le Golfe de Guinée au sud, le Bénin à l'est et le Ghana à l'ouest. Le climat est de type tropical variant sensiblement de la région méridionale à la zone septentrionale. Il est subdivisé en deux grandes zones : une zone de type soudanien au sud avec de vastes terres productives et une zone de type sahélien recouvrant la moitié nord caractérisée par une pénurie de terres fertiles. La région de la Kara est située dans la zone nord tandis que la région des Plateaux se situe dans la zone sud.

La région de la Kara est située entre 9°25 et 10°10 de latitude nord et 0°15 et 1°30 de longitude est. Elle est limitée au nord par la région des Savanes (préfecture de l'Oti) ; à l'est par la République du Bénin ; à l'ouest par la République du Ghana et au sud par la région Centrale. Elle couvre une superficie de 11 629 Km², soit 20,50% de la superficie totale du Togo (Source : Atlas du développement du Togo). Le relief y est très varié et constitué par une alternance entre des plaines, des valets et de plateaux dominés par de vieux massifs accidentés aux aspects assez contrastés et le plus souvent dénués de végétation.

La région est soumise à un régime climatique de type soudano-guinéen avec une saison pluvieuse capricieuse d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars, influencée par l'harmattan (alizé continental du nord-est), entre décembre et février. La végétation est de type soudano-guinéen plus ou moins arborée. Elle est dégradée par les changements de climat, l'utilisation intensive des terres, les feux de brousse et l'utilisation de la biomasse végétale comme source d'énergie dans les ménages. Les sols y sont globalement moins fertiles. Du point de vue administratif, la région de la Kara, depuis juin 1991, est subdivisée en sept (7) préfectures : Assoli, Bassar, Binah, Dankpen, Doufelgou, Kéran et Kozah. Les Kabiyè sont originaires et occupent majoritairement les préfectures de la Binah et de la Kozah.

La Région des Plateaux s'étend sur une superficie de 16 975 km², soit 30% de la superficie totale du pays (DGSCN, 2011). Elle est limitée au Sud par la région Maritime, au Nord par la région Centrale, à l'Est par le Ghana et à l'Ouest par le Bénin. Elle dispose de deux

* Auteur Correspondant : ipalass@yahoo.fr

Copyright © 2019 Université de Parakou, Bénin

zones agroécologiques à savoir : la zone de la savane humide et la zone forestière.

Elle bénéficie d'un climat relativement nuancé allant du subéquatorial de moyenne altitude (climat frais des plateaux) au climat équatorial de transition et au climat tropical humide (climat de la pénélaine précambrienne). C'est en effet une zone où les terres sont très fertiles et qui en général jouit d'un climat propice aux activités agricoles. C'est le poumon agricole du Togo en matière de cultures d'exportation (café, cacao, coton, palmiste, etc.). C'est ce qui explique la migration des paysans kabyè ont vers cette région (Lucien-Brun et Pillet-Schwarz 1987 ; Kakou 2007). La Région des plateaux est constituée de 12 préfectures à savoir : Amou, Ogou, Wawa, Kloto, Agou, Haho, Dayes, l'Est Mono, le Moyen-Mono, Akébou, Anié et Kpélé. C'est donc dans ces deux régions que les enquêtes ont été effectuées.

2.2. Collecte et analyse des données

La collecte des données a combiné plusieurs techniques à savoir les sources écrites, les entretiens (individuels et de groupes), les observations, les procédés de recension et les histoires de vie. La collecte des données s'est faite dans la région de la Kara (au nord du Togo), zone de provenance des Kabyè migrants agricole et dans la région des Plateaux (au sud du Togo), leur zone de destination.

Les entretiens ont été réalisés avec les membres de famille des migrants, de même qu'avec des personnes ressources identifiées dans la communauté. Ceci, dans le but d'avoir des informations diversifiées et de les croiser. Les entretiens avec les migrants et leurs parents nous ont renseignés sur leur vie passée dans les zones de plantation au sud du pays, ainsi que la nature et la consistance du patrimoine abandonné. A partir des renseignements reçus auprès des parents, nous avons recherché et retrouvé certaines personnes dans leur localité d'accueil.

Dans le village d'accueil, la collecte des données a porté essentiellement sur la constitution des itinéraires de vie aussi bien des migrants agricoles. Elle a inclus les stratégies conçues par les familles, de même que la pratique de la mise en œuvre de cette « feuille de route » qui doit aboutir à la reconquête et la pérennisation des propriétés familiales. Une pré-enquête a été faite à la fin de l'année 2015 pour donner une première orientation à la recherche. L'enquête proprement dite a été menée lors de plusieurs séjours sur les deux sites en 2016 et en 2017.

L'analyse des données s'est faite manuellement selon la technique d'analyse de contenu. Le dépouillement a commencé sur le terrain au cours, de l'enquête. Il s'agissait de classer et d'analyser les informations et données de tout genre recueillies chez les enquêtés au fur et à mesure du déroulement de l'enquête et après

l'enquête. Après le dépouillement s'est intensifié le travail de rédaction. Il fallait associer les différentes notes prises, les données de terrain, leurs analyses et commentaires pour en faire un texte structuré et cohérent.

3. Résultats et discussion

3.1. Les migrations rurales des Kabyè : éléments d'histoire

À la veille de la colonisation allemande, les Kabyè « vivaient accrochés aux flancs de leurs montagnes, territorialement et politiquement divisés » (Kakou 2007 : 50-51). Traqués de tous côtés par les razzieurs d'esclaves, notamment les Bariba venant du Dahomey voisin (actuel Bénin), ils étaient pratiquement isolés, sans possibilité d'expansion hors de leur territoire. C'est à partir de leur colonisation par les Allemands qu'ils ont connu plusieurs vagues migratoires. Nous regroupons ces mouvements en deux types. Il s'agit des migrations volontaires et les migrations forcées.

3.1.1. Les déportations ou les migrations forcées

Les Allemands, après leur occupation du Togo, avaient inscrit très tôt l'introduction des cultures tropicales d'exportation dans les priorités de leur politique économique. Or le territoire comportait des disparités en termes d'occupation spatiale. Il fallait mettre en valeur des zones à fortes potentialités agricoles, mais faiblement peuplées. Ce sont spécifiquement des circonscriptions du centre et du sud du pays. Dans le même temps certains peuples comme les Kabyè, très appréciés pour leur rendement agricole (Verdier 1982), vivaient sur des espaces surpeuplés où les terres leur étaient insuffisantes. Il fallait donc les transférer dans les zones faiblement peuplées, mais à fortes potentialités agricoles (Lucien-Brun 1987).

Ce transfert permettait aussi de répondre à un objectif politique. Les déportations de Kabyè très attachés à leurs coutumes et à leur terroir constituaient pour l'administration coloniale allemande une façon de réprimer les oppositions et de dissuader les révoltes ou les autres cas d'insoumission au nouveau pouvoir. Les meneurs de révoltes, les chefs non soumis, les récalcitrants, etc. étaient les premières victimes de ces déportations. C'est pour répondre à ce double objectif à la fois économique et politique qu'il a été créé des centres d'accueil de ces paysans qu'il fallait déporter. Ces centres étaient dénommés *Besserungssiedlungen* ou « camps d'amélioration » (Kakou 2007 : 100).

Les villages dits « d'amélioration » avaient également, selon l'autorité d'alors, une fonction sociale. Ils devaient servir de centres de rééducation et de formation des individus considérés comme étant des « marginaux ». Selon Asmis (1940 cité par Kakou 2007 : 106), des criminels et autres malfaiteurs y étaient envoyés dès 1904. À partir de 1905, « la colonie de Chra n'accueillit

généralement que des condamnés de droit commun ». Tous devaient y refaire leur éducation et se réadapter au travail de la terre, ce qui traduit l'expression « camps (ou village) d'amélioration » (Kakou 2007 : 106). Parmi ces villages on peut citer Chra, Djabataouré et Kolonaboua (ou Aou), qu'on retrouve de nos jours respectivement dans les préfectures de Haho et de Tchaoudjo.

À la fin de la Première Guerre mondiale qui s'est soldée par la défaite de l'Allemagne et le partage de ses colonies entre la France et l'Angleterre, la France pensait rompre avec la politique de l'Allemagne dans la partie du territoire togolais qui lui était confiée. Elle autorisa dans un premier temps les déportés à rentrer dans leurs localités d'origine respectives. Mais il fallait au même moment approvisionner la métropole en produits divers et réparer les pertes dues à la guerre. Il s'est donc avéré nécessaire de relancer et d'encourager l'émigration des Kabiyè et Losso et de promouvoir les cultures d'exploitation initiées par les Allemands. Ce fut le départ de l'émigration dirigée initiée par la France.

Pour poursuivre la ligne de chemin de fer Atakpamé-Sokodé, plusieurs villages avaient été créés en 1929 et en 1931. Les mouvements des travailleurs « contractuels » kabiyè (et Losso) sous forme de rotation régulière étaient en eux-mêmes une forme d'émigration dirigée, mais temporaire. Par les contacts que ces déplacés nouaient et la découverte de nouvelles terres, ils préparaient la voie aux mouvements d'émigrations volontaires. Par ailleurs, les sites choisis pour l'implantation des nouveaux villages s'échelonnaient surtout le long de la route inter-coloniale et la ligne de chemin de fer, les deux voies étant très proches l'une de l'autre. De par leurs positions, les villages servaient de points d'appui pour un développement agricole de grande ampleur. L'administration comptait aussi sur l'arrivée en masse des émigrants volontaires.

3.1.2. Les migrations volontaires

L'exécution des travaux forcés dans les champs administratifs et autres chantiers du cercle de Sokodé, avait favorisé les premiers contacts des Kabiyè avec les autres peuples. L'administration allemande demandait à ceux qui avaient la possibilité de payer de l'argent en remplacement de leur participation aux travaux d'utilité publique. N'ayant pas les moyens de racheter leurs prestations, ils s'en acquittaient en travaux forcés : construction et entretien des routes et pistes, portage des matériaux de travaux publics et des produits d'exportation, boisement de certaines régions, entretien des champs administratif, etc. Ces moments constituaient pour eux l'opportunité de découvrir d'autres localités propices à l'agriculture, et ils y retournaient à la fin de leur « contrat ». Mais c'est surtout sous la domination française que l'émigration volontaire s'est accentuée.

Après la Première Guerre mondiale, quand la France autorisa le retour des déportés, les villages d'améliora-

tion créés par les Allemands se sont vidés de leurs habitants. Mais certains y restèrent et sont considérés de fait comme des émigrés volontaires. En 1922, 1000 Kabiyè étaient définitivement établis dans le cercle d'Atakpamé qui comptait 71.000 âmes. À ces émigrés de l'époque allemande venaient s'ajouter d'autres installés après l'expiration de leur contrat de travail pour lequel ils y avaient été conduits. Le même phénomène s'observait dans le cercle de Klouto (Kakou 2007 : 187).

Dans l'ensemble, dans les régions communément appelées « le Sud », les émigrants définitifs restaient très peu nombreux avant 1925. Certains saisonniers se rendaient aussi en zone britannique du Togo et en Gold Coast (actuel Ghana). Dans les plaines périphériques du pays kabiyè, on observait aussi vers 1924 un déplacement spontané des populations. Les déplacés s'établissaient sur la rive gauche de la Kara et aux « bordures du pays konkomba et bassari » (Lucien-Brun 1987 : 107-108 ; Kakou 2007 : 188).

L'adhésion populaire des Kabiyè à l'émigration volontaire commençait véritablement entre 1925 et 1931. Comme première cause, le départ permettait à l'émigrant d'échapper aux impôts. C'était donc une bouée de sauvetage pour les Kabiyè-Losso (Kakou 2007). Les départs par milliers étaient d'abord constatés pendant la saison morte (saison sèche au nord du pays) qui coïncide avec la période de récolte de café cacao au sud du Togo. Les besoins de s'équiper constituent aussi une cause de l'émigration volontaire. Les émigrants volontaires saisonniers ou définitifs s'achetaient des produits d'importation (tissus imprimés, chaussures, sel, etc.) sur les marchés régionaux à leur retour. Ces produits faisaient la fierté et suscitaient de ce fait d'autres candidatures à l'émigration volontaire. Cette migration volontaire s'est poursuivie après les indépendances et a renforcé le contact des Kabiyè avec les autres peuples.

3.2. Les migrants kabiyè et leurs rapports avec les autochtones

Les rapports des immigrés kabiyè avec les autres peuples occupant les lieux avant eux se présentent sous deux formes. Une vie communautaire relativement paisible mais une cohabitation économique parfois marquée de difficultés. C'est ce qui va être montré à travers, d'une part la description de la vie communautaire entre autochtones et allochtones au sud Togo, et d'autre part des litiges liés au régime foncier, à la production agricole et l'instabilité des rapports.

3.2.1. La vie communautaire entre autochtones et allochtones au sud Togo

C'est le travail de la terre qui amena les Kabiyè à s'installer dans les zones de plantation au sud du Togo. Dans les zones d'accueil, ils collaborent avec les autochtones Ewé, Akposso, Akébou, etc. Ces derniers (en particulier, ceux qui disposent de terres cultivables) sont souvent favorables à leur admission puisque les

uns ont besoin de la collaboration des autres dans la réciprocité des intérêts. Comme précédemment indiqué, cela remonte à l'époque coloniale, surtout avec « l'émergence de la modernité rurale » conférée par le café au Togo (Antheaume 2007).

Il s'établit des « contrats de vie et de travail » entre l'immigré et son hôte. L'immigré est installé dans un hameau ou une ferme où il travaille sur un domaine que lui octroie son propriétaire terrien. Ce dernier devient son « patron » ou son « père ». L'immigré vit dans le village rattaché (très souvent) mais parfois dans un autre village relativement lointain ou même en ville. Il entretient les champs pour le compte de son propriétaire foncier.

De plus, l'immigré rend périodiquement compte à son maître selon les termes du contrat. La fréquence peut être hebdomadaire, si le propriétaire est dans la même zone. Dans ce cas, c'est souvent les jours de marché où le métayer allochtone (*apavi*) visite son patron terrien et lui rend compte de l'évolution des champs de plantation, de l'entretien et du mûrissement des produits de rente (Nyassogbo 2005 : 519; Tanang 2014 : 178-179).

Les contrats agricoles ne s'imposaient pas d'emblée à chaque agriculteur allochtone. Tout dépend des clauses de départ et des rapports qui existent entre le propriétaire terrien et son métayer. Les récoltes sont partagées selon des principes du contrat. Dans certains cas, le propriétaire terrien se contente de la quantité de récoltes que lui fournit son *apavi* à la fin de la saison. Très souvent, l'autochtone *apeto* n'a pas de regard sur les produits vivriers tels que le manioc, le tarot, le sorgho, le haricot, l'igname, l'arachide, la banane, etc. Il les laisse de coutume à l'immigré qui les gère à sa guise, car on estime qu'il faut bien manger avant de bien travailler (Tanang 2014 : 179).

Quant aux produits d'exportation tels que café, cacao, palmier à huile, coton, etc., ils font objet de partage après la récolte. Les modalités sont nombreuses. Mais en règle générale, si le métayer a assuré toutes les étapes de la culture depuis le défrichage du champ jusqu'à la récolte, il a droit aux deux tiers de la quantité contre un tiers pour le propriétaire. Mais s'il s'agit d'une ancienne plantation qui est confiée à l'immigré, les parts respectives sont définies à l'avance. Souvent ces clauses sont communes sur un certain territoire (village ou canton) mais font aussi l'objet de négociation entre l'*apeto* et l'*apavi*.

Cette pratique qui ne donnait parfois lieu qu'à l'usufruit, sans transfert de la propriété foncière au départ (Gayibor 2013 : 147 ; Tanang 2014 : 179), a connu une évolution. Désormais la terre peut aussi faire objet de partage entre le propriétaire et l'exploitant. Dans ce cas, en fonction de l'accord de départ, après un certain nombre d'années de travail, la parcelle est répartie en trois. Le propriétaire prend les deux tiers et l'immigré, le tiers. Dans tous les cas, les parts respectives sont

fixées à l'avance, selon le principe *dibi-madibi* (je mange-tu manges dans la langue éwé) qui assure au métayer la mainmise définitive sur une partie de la propriété terrienne de son patron (Tanang 2014 : 179).

Par ailleurs, l'*apeto* en guise de récompense peut donner une partie de son domaine foncier à son *apavi* ou lui céder à vie un espace de culture. C'est ce qu'on appelle en Ewedupe dont l'acquisition est décrite par un de nos enquêtés dans les propos qui suivent :

À force de travailler pour quelqu'un jusqu'à un moment, il peut dire « pour telles années de certain service loyal rendu, tu prends ce domaine-là ». Il appelle ses enfants, et leur dit : « tel est arrivé chez moi avant votre naissance. Il m'a servi ; vous êtes nés, il nous a servi. Il faudrait qu'on lui donne une parcelle à exploiter pour lui-même ». C'est ce qu'on appelle « dupe » (là où il doit manger, là où on mange ; du : manger ; pe : lieu, endroit). (Somenou, Kpélé, novembre 2016).

Chacun de son côté adopte des attitudes qui peuvent attirer et entretenir la confiance de son partenaire. Par exemple, en début de saison de pluies, certains patrons offrent à leurs métayers des matériels de travail (haches, coupes-coupes, machettes, houes, etc.). Lors des fêtes annuelles (rituelles ou coutumières) ou de fin d'année (Noël et nouvel an), ils peuvent leur offrir des produits alimentaires non locaux (riz, pâtes alimentaires, etc.) et des boissons importées. Les métayers éleveurs peuvent par reconnaissance offrir à leurs *apeto* des bêtes ou de la volaille. Mais cette cohabitation ne se fait pas sans conflit, comme le témoigne un de nos enquêtés dans la préfecture de Wawa.

« Vous savez, quand aux moins deux personnes col-laborent, il peut toujours naître des mésententes et des querelles entre elles. Il arrive que je ne m'entende pas avec ma femme, un de mes enfants, mon frère ou mon ami sincère. C'est la même chose avec mon patron. Nous dépendons l'un de l'autre. C'est grâce à sa terre que je vis avec ma famille, mais sans moi, lui non plus ne peut vivre comme il le faut, il ne cultive pas, et même s'il le faisait, il ne peut pas travailler sur tous ses champs. Il me considère beaucoup et je le respecte. Mais ce n'est pas toujours facile. Parfois, le diable nous rentre dedans, ... Mais nous le réglons entre nous et notre collaboration continue, personne d'entre nous ne garde rancune.

Ce n'est pas toujours la même entente entre d'autres métayers et leurs patrons. Il y a des patrons compliqués qui créent toujours des problèmes à ceux qui travaillent pour eux. Ils ne sont pas compréhensifs ; ils ne font aucune faveur à leurs métayers. C'est une tension permanente entre eux. Il y a aussi des métayers récalcitrants, insoumis ou très peu honnêtes. C'est leurs comportements qui sont à l'origine des problèmes entre eux et

leurs patrons. Il y a plusieurs situations... Ils se tiraillent chez les chefs, voire à la justice... (Fauneyou, Wawa, juin 2016).

Il s'agit donc ici des problèmes de cohabitation ordinaire de la vie quotidienne. Ces problèmes sont beaucoup plus liés à la culture personnelle des individus, leur nature, leur humeur, etc. Ce sont des difficultés qui ont existé et qui existent dans toutes les sociétés à toutes les époques. Ce n'est donc pas particulier aux rapports entre les migrants et leurs tuteurs autochtones. C'est d'ailleurs dans ces conditions que *« ces relations se consolidaient et la confiance grandissait au fil du temps. Ce qui offrait l'avantage aux allochtones de s'enrichir, d'assurer l'éducation de leurs enfants comme leurs patrons et de devenir propriétaires de terres par donation ou par achat »* (Tanang 2014 : 179). Certains auteurs ont pu conclure comme Nyassogbo (2005 : 519 ; Tanang 2014 : 179) que *« la cohabitation reste pacifique, les intérêts de chacun étant respectés »*. Ce sont des situations sociales spécifiques qui vont changer la nature des rapports entre certains patrons et leurs métayers.

3.2.2. Les litiges liés au régime foncier, à la production agricole et l'instabilité des rapports

Dans la société éwé (et toutes les autres ethnies du sud-ouest du Togo) précoloniale, le régime foncier était basé sur l'usage collectif des terres. La règle générale est que la terre appartient à Dieu, et que *« l'habitant n'en a que la possession par la collectivité représentée par le village »*. (Antheaume 2007 : 159). C'est d'abord avec l'apparition des cultures d'exportation telles que café, cacao, coton, etc. que la nécessité d'une protection des droits acquis a immédiatement fait surgir la notion privée de droit de propriété. On est donc progressivement passé de l'usage collectif des terres à leur appropriation individuelle. Il faut la cession du chef de la collectivité à un membre pour lui permettre des plantations de longue durée, telles que caféières ou cacaoyères. C'est de cette manière que les plantations deviennent la propriété de celui qui les a faites et il les transmet à ses descendants (Péchoux 1939 cité par Antheaume 2007 : 159).

C'est dans ces conditions que les familles de planteurs du sud-ouest du Togo ont reçu les premiers ouvriers agricoles dont ceux venus du nord du pays. La collaboration entre le chef de famille et l'allochtone exploitant agricole se fondait sur des principes établis.

Au fil des années, la famille s'élargit et parfois se disperse en gardant la propriété collective. Les nouvelles générations ne reconnaissent pas les accords tacites contractés par leurs parents. C'est ainsi que les litiges liés au régime foncier et à la production agricole surgirent entre les allochtones agriculteurs et les propriétaires fonciers. En effet, la terre devenant rare avec le temps, les conflits entre l'acquéreur (ou sa postérité)

et la postérité du vendeur (ou les autres membres de sa famille) se multiplient.

Avec la monétarisation des transactions foncières qui gagne de plus en plus les milieux ruraux surtout dans les milieux où les cultures commerciales sont développées, on assiste à la spéculation foncière. La vente des terres sans concertation entre les membres de la collectivité devient récurrente. Ces difficultés sont accentuées surtout dans les années 1980 avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS). En effet, avec les PAS, le gouvernement s'est désengagé des secteurs sociaux. Le recrutement dans la fonction publique devient problématique avec une évolution exponentielle du chômage. Dans ce contexte de crise généralisée, beaucoup de jeunes se sont tournés vers les activités agricoles (Agbovi 2003).

Par la même occasion, les prix des produits de rente tels que le café et le cacao avaient connu une baisse significative. Ceci obligea le monde paysan à tourner son regard beaucoup plus vers les produits vivriers. Ainsi, les propriétaires terriens devenant plus exigeants, réclament davantage de production vivrière à leurs métayers. Le manioc, le sorgho, le haricot, l'igname, l'arachide furent désormais partagés comme les autres cultures (Tanang 2014 : 179-180). Cette situation est plus vivace ces derniers temps, comme nous l'a témoigné un propriétaire terrien de la préfecture d'Amou.

Avant, les choses étaient plus faciles. La terre était abondante et nos parents n'avaient pas beaucoup de charges. Peu parmi nous allaient à l'école. Le prix du café et du cacao était intéressant. Les métayers étaient plus honnêtes. En ce moment, nos parents ne se préoccupaient pas des céréales et autres produits à usage alimentaire. Personne ne regardait le maïs, le manioc, etc. qui étaient produits par le métayer pour la consommation de sa famille. Mais de nos jours tout a changé. Non seulement les étendues des champs de café et de cacao diminuent, mais également les prix baissent d'année en année. Nos charges augmentent avec la scolarisation des enfants, la santé de tous les membres de ta famille, l'habillement, ... Tout est devenu une question d'argent. Dans ces conditions, quand tu laisses ton champ à un métayer qui prend plus soin des produits vivriers que de tes arbres, tu risques de ne rien gagner. C'est pourquoi nous devons aussi partager les produits de consommation, surtout le maïs (Togbé, Amou, juin 2016).

C'est donc pour satisfaire les besoins vitaux de plus en plus nombreux dans une situation de crise liée au manque de terre, à la baisse des prix de produits de rente, que le propriétaire terrien (ou ses descendants) exige le partage des produits vivriers qui font aussi objet de vente. Le patron terrien a dorénavant besoin de ces produits vivriers pour ses exigences alimentaires et finan-

cières. Au même moment, du côté des agriculteurs allochtones, la liste des progénitures s'allonge pour grossir les familles. Cela nécessite aussi plus de produits vivriers. Il est difficile pour lui de comprendre le revirement dans les rapports agricoles qui le liaient à son patron. Voici l'argumentation d'un enquêté.

Les jeunes autochtones ne veulent rien faire. Comme ils se disent propriétaires terriens, ils ne cultivent pas. Normalement, nous cultivons le maïs qui nous sert de nourriture pour l'entretien de leurs plantations de café et de cacao, parce que quand tu es dans le champ de quelqu'un il doit t'apporter à manger. Mais comme nous sommes installés ici avec nos familles comme eux aussi, ils ne peuvent pas nous apporter la nourriture. C'est la raison pour laquelle, c'est sur leurs terres que nous cultivons les céréales aussi, mais c'est pour nous. Mais maintenant, ils veulent qu'on partage ça aussi. Ce n'est pas normal !

A part ça, certains s'entendent pour partager la terre avec leurs maîtres. C'est comme ça ! Quand vous partagez, après quelques années, leurs portions deviennent encore de la brousse. Ils sont obligés de confier à une autre personne. Parfois ils contractent des dettes chez ceux qui exploitent leur terre et quand leurs enfants ne trouvent pas à manger, ils viennent attaquer ceux qui occupent les domaines. C'est en fait ça qui crée des problèmes (Kpazou, Akébou, juin 2016).

Les *apeto* et leurs *apavi* sont confrontés aux mêmes exigences de la vie. Ils doivent nourrir leur famille, assurer la santé, l'éducation des enfants, etc. Les deux font face au même moment aux mêmes réalités. L'augmentation du coût de la vie et l'insuffisance des ressources. Le seul recours alternatif se trouve être les produits vivriers. D'où la naissance de conflits autour des produits vivriers qui viennent s'ajouter à ceux liés au régime foncier.

Certains autochtones ont profité des troubles sociopolitiques des années 1990 pour expulser les allochtones exploitants agricoles, en prétextant qu'ils étaient acquis au régime du président de la république d'alors qui les utilisait pour dissimuler des armes dans la population et en faire usage contre les autochtones. Or, des problèmes intercommunautaires couvaient bien avant les années 1990. Des conflits fonciers et des querelles sociales et communautaires sur fond économique, politique et ethnocentrique minaient la société. La crise sociopolitique des années 1990 n'était qu'un détonateur (Tanang 2014 : 180). Ces Kabiye expulsés du sud du Togo et revenus dans leurs localités d'origines se retrouvent dans une situation ambivalente. Emigré au départ, ils deviennent immigrants au retour où ils n'ont plus de ressources exploitables. Ceci les conduit à rechercher le chemin du sud-Togo pour reconquérir leurs domaines d'exploitation.

3.3. Les stratégies de reconquête des domaines fonciers

Les troubles sociopolitiques du début des années 1990 avaient connu leur paroxysme dans la région des Plateaux avec le déclenchement des affrontements violents survenus à Bodzé et à Médzé, dans la préfecture de Kloto, notamment dans la communauté kpélé. Des conflits interethniques entre les allochtones (Kabiye, Lamba et Nawdéba) et les autochtones (Ewé) se sont manifestés par des destructions de bien et pillages, des déplacements forcés des allochtones et plusieurs morts. Selon l'historien Tanang (2014 : 181) c'est la mauvaise compréhension de la démocratie qui y avait créé un climat de règlement de compte politique. Les ressortissants kabiye (ethnie d'origine du Président de la république d'alors Eyadema Gnassingbé) ont été plus visés par les maladresses des révolutionnaires.

C'est la milice locale constituée des *asafo* qui était auteur des agressions contre les présumés (ou les vrais) partisans du régime en place et contre tout ce qui le symbolisait. Ce sont donc ces éléments qui ont été à l'origine des agitations parfois sanglantes au cours de cette période. Sans perdre de vue les pesanteurs économiques et sociales liées aux problèmes fonciers et à l'exploitation agricole, les *asafo* sont les artisans de l'expulsion des Kabiye de la région des Plateaux.

Ces victimes se sont constituées à partir de 1991 en association dénommée *Association pour les droits des expulsés et victimes d'agression* (ADEVA), pour bénéficier du soutien de l'Etat, des institutions internationales et des ONG. Parmi ces déplacés qui sont désignés par le terme « expulsés », on distingue catégories de personnes. Ceux qui, dès le déclenchement des violences ont pris le chemin du retour dans leur village d'origine par peur d'éventuelles attaques, ceux qui ont reçu des alertes d'attaque et se sont sauvés et ceux qui ont été effectivement violentés et expulsés. Les causes du départ déterminent les modalités du retour.

Face aux difficultés d'ordre social et économique auxquelles ils sont confrontés, ces expulsés n'ont d'autres solutions que de revenir réoccuper leurs domaines. Ils ont à cet effet emprunté plusieurs itinéraires en termes de stratégies. On distingue globalement les stratégies pacifiques et les stratégies conflictuelles de réinstallation.

3.3.1. Les stratégies pacifiques de réinstallation

Ces stratégies ont été développées par des métayers qui avaient quitté leur domaine par peur, sous la panique créée par les violences commises lors des troubles sociopolitiques. Quelques mois, voire quelques années après la fin des agitations certains sont revenus dans leurs domaines. Voici le témoignage d'un de nos enquêtés :

Moi je suis revenu juste 6 mois après la fin des violences. J'ai des amis dans le village qui m'ont informé

que les choses se sont apaisées, que tout allait bien et que je pouvais revenir. Alors je suis revenu et j'ai regagné ma ferme sans difficultés. En réalité je n'avais aucun problème ni avec mon propriétaire ni avec qui que ce soit. Seulement, il fallait sauver sa tête parce qu'ils s'en prenaient à tous Kabyè sans distinction (Bilibili, Kpélé, novembre 2016).

Mon patron m'a envoyé une lettre. Il m'a demandé de revenir parce le calme était revenu. J'étais rassuré et donc je suis retourné. Moi je n'avais pas de problème avec eux ; mais vous savez qu'il y a toujours de gens qui profitent de ces genres de situation. Si tu restes, ces derniers vont de faire du mal... C'est pourquoi j'étais parti. Comme j'étais presque sûr que je pouvais rentrer dans ma ferme en sécurité, je suis revenu. Mon patron avait aussi besoin de moi (Halatoki, Kara, janvier 2017).

Le consensus est acquis entre le métayer et son propriétaire terrien qui sont en bons termes. Certains enquêtés ont témoigné avoir été contacté par leurs patrons afin de regagner leur site de travail. Voici un exemple :

« C'est mon propriétaire terrien même qui m'a demandé de revenir. Il a vu quelqu'un qui me connaissait et il lui a confié une lettre pour moi. Il dit qu'il ne m'avait pas renvoyé. C'est moi-même qui ai eu peur et je suis parti ; alors de revenir travailler sans problème. J'ai alors quitté laisser ma femme et mes enfants là-bas. Quand je suis arrivé, ma maison est tombée. J'ai réparé la maison et je suis allé ramener ma famille » (Essokpou, Wawa, juin 2016).

On comprend qu'on est en présence des cas d'une coexistence intercommunautaire pacifique. Le départ a créé, en effet, un vide social dans la communauté, car au-delà de cette cohabitation économique, d'autres formes de vie communautaire se sont développées, sans oublier les mariages interethniques et la solidarité lors des événements sociaux. Une des personnes ressources interviewées explique cette situation dans les propos qui suivent :

Certains patrons se retrouvent sans collaborateurs, parce que, nous savons que ces métayers sont là depuis des années. Certains allogènes ne sont plus considérés comme des métayers mais comme des fils de celui qui les a accueillis. Et certains fils de patrons qui sont des patrons aujourd'hui n'avaient d'enfant avant que le métayer n'arrive. Le métayer est considéré comme le premier fils ou comme un jeune frère. Donc c'est avec le métayer que les terrains sont exploités. Ces patrons sont obligés de chercher là où le métayer est parti pour qu'il revienne. Quand il revient, il se réinstalle immédiatement dans son domaine (Mawuto, Lomé, novembre 2016).

Ces migrants n'ont pas de problème ni avec le patron ni avec la communauté. Le retour dans ces conditions ne constitue que des retrouvailles entre les deux parties sur fond de reconnaissance de la symbiose sociale.

Mais il y a des cas où le métayer est parti sur fond de problèmes mais qui n'entrave pas trop la reprise de la collaboration, comme ce que nous relate un jeune de la préfecture d'Akébou.

« Au moment où on quittait... mon père était là. C'est notre propriétaire qui est venu lui-même en personne nous dire de partir et de lui laisser ses champs, sinon on viendra nous tuer ; alors qu'il n'y avait aucun problème entre mon vieux et lui. C'est parce qu'en ce moment les plants de caféiers et cacaoyers étaient grands et il devait partager avec papa. Il pensait qu'en nous renvoyant il va prendre tout à lui seul. Mais quand nous sommes partis, il n'arrivait pas à entretenir les champs et il ne trouvait personne d'autre pour les lui confier. C'est à peine trois ans après qu'il a cherché mon père. Malheureusement lui, il était malade. C'est moi qui suis revenu, j'ai discuté avec lui et j'ai repris le travail. Quand je suis arrivé, il m'a dit d'oublier tout ce qui s'était passé pour une nouvelle collaboration. Je suis retourné rendre compte à mon père au village et je suis revenu. Après, les autres sont venus me rejoindre. Depuis ce moment, il n'y a plus de problème entre nous » (Dadja, Akébou, juin 2016).

Il s'agit d'un règlement à huit clos entre les deux parties, considérées comme la première instance de règlement des conflits de type foncier (Batchana 2016 :350). Après une discussion ou *tom yodu*, l'*apetore* reconnaît sa responsabilité et à la réconciliation ou *tom gnosu* (Palassi 2016 : 389) est celée. Généralement cela se matérialise par une boisson et/ou une partagé ensemble. De même, parfois le contenu des anciens contrats n'est pas assez clair. Le métayer comme le propriétaire estime avoir raison. Le premier se dit être illégalement exproprié alors que le second pense être dans son droit. L'arbitrage se fait par les autorités coutumières locales qui connaissent les différentes règles qui régissent la gestion foncière.

Une autre situation est celle de ceux qui n'ont pas eu de différends avec les patrons, mais en conflit avec d'autres personnes dans la communauté. Pour ces derniers qui ont peur de revenir parce qu'il y a des individus qui les pourchassent, il faut trouver une stratégie pour garantir leur sécurité avant toute tentative de réinstallation. Il s'agit aussi d'un retour pacifique mais qui fait appel à une démarche préalable de facilitation.

Cette catégorie d'expulsés passe d'abord par leurs patrons pour que ceux qui les pourchassent soient interpellés devant l'autorité locale traditionnelle. Le patron expliquera à cet effet que « *mon fils m'a dit que tu es venu le menacer ... tu lui as dit que s'il revenait tu vas le tuer* », etc. C'est parce qu'il y avait des conflits de

personnes entre eux. Celui qui est interpellé expose les raisons de leur conflit. Et l'affaire sera tranchée, conciliée pour que la cohabitation reprenne. En ce moment on demande au métayer de revenir. Si par contre, le métayer reconnaît avoir posé des actes qui compromettent la collaboration paisible entre son propriétaire et lui, avant son départ, il cherche des moyens pour négocier son retour et la reprise ou la poursuite du contrat.

Le dernier cas que l'on peut classer dans le règlement pacifique est celui lié à la mésentente dans le partage des récoltes. Ce malentendu est dû au fait que le propriétaire (ou sa succession) pense être lésé dans les clauses antérieures. Le métayer en quittant le domaine a laissé ce genre de mésentente. Cela a entraîné une rupture de la communication entre les deux parties. Quand il revient, il faut régler ce conflit et repréciser les clauses du partage avant que le métayer ne regagne le domaine pour produire de nouveau. Le règlement nécessite donc l'intervention des sages qui font la conciliation entre les deux parties. La conciliation se fait comme dans le cas précédent soit au niveau de la famille, soit au niveau des autorités locales.

Parfois à l'issue de cette réconciliation, il y a nécessité d'une purification de l'espace. En effet, quand certains reviennent il y a le sang qui était versé lors des violences. Il faut donc purifier le domaine. Quand le métayer revient, on lui demande de ne pas intégrer directement la ferme, s'il y avait perdu un membre de sa famille dans la ferme lors des affrontements. Il y a une souillure de la terre qu'il faut réparer. Le patron ou le « père » va chercher ceux qui sont habiletés dans la communauté à réparer l'espace. Parce que dans ce cas on parlera de la mort violente, *ku bada*, mort dont l'âme du défunt sera en train d'errer dans cet espace (Djonoukou 1986). Il faut alors l'apaiser, purifier le domaine avant toute occupation, dans une perspective de réconciliation.

Dans cette démarche coutumière, c'est une « résolution gagnant-gagnant », on explique à chacun ce qu'il a fait de bon ou de mauvais et on concilie les deux parties qui sont appelées à vivre ensemble (Palassi 2016). On ne pénalise pas en termes de punition, on fait lever la sentence. On fait comprendre à chaque camp ses responsabilités de manière à enterrer la hache de la division. Chaque partie est priée de participer à l'apaisement par une contribution de la boisson pour la prière aux mânes des ancêtres et la réconciliation. Cette cérémonie veut dire qu'on vous refuse la querelle, on vous refuse le conflit. Vous devez désormais vivre dans la paix et vous devez amener quelque chose que tout le monde doit partager. On demande aux protagonistes de se serrer la main en signe de réconciliation. La boisson amenée est bue (partagée) sur le champ. Mais n'est pas la même pratique quand le conflit est plus important.

3.3.2. Les stratégies conflictuelles de réinstallation

La réquisition du *dupe* a constitué une cause des discordes entre les migrants et les autochtones. C'est en récompense au travail fourni par le métayer que son propriétaire lui a cédé un domaine. Cependant, après la mort du père, ses descendants cherchent à le récupérer. Ils tentent de reprendre l'espace cédé au métayer.

Quand c'est le cas, du retour, l'expulsé va passer par des témoins, pour prouver qu'il avait reçu ce domaine de son premier propriétaire de son vivant comme rupe. C'est là où il doit travailler pour nourrir sa famille. Ces témoins plaident pour la cause du migrant dépossédé. Ils tentent d'abord un règlement à l'amiable. La procédure est celle précédemment décrite. A l'issue des conseils de famille sous la médiation de ces témoins, le migrant exproprié rentre dans ses droits en reprenant sa parcelle. Mais quand on ne trouve pas de solution, la démarche prend une allure résolument conflictuelle, comme dans le cas de l'achat de terre.

Certains allogènes en exploitant des domaines qui leur sont concédés en métayage, ont pu gagner de l'argent pour acheter des parcelles ailleurs. Pendant la violence, des autochtones veulent que ces acquéreurs « étrangers » quittent pour qu'ils récupèrent les terrains vendus. Ceux qui sont partis dans ces conditions, se retrouvent, à leur retour, sans domaine. On leur signale qu'ils n'ont plus rien. Bénéficiant du soutien de certains autochtones témoins, ils enclenchent des procédures pour récupérer leurs propriétés.

D'abord on interpelle les membres de la famille du propriétaire qui ont repris ces parcelles vendues. Ils sont convoqués chez le chef, chez leur chef. S'ils refusent, l'affaire est portée chez le chef de canton. S'il n'y a toujours pas de solution, d'autres continuent pour aller chez le chef supérieur. Pour le cas des Kpélé par exemple, le chef supérieur est à Kpélé-Goudévé. Si ceux qui ont « usurpé » le rupe ou le terrain vendu ne veulent toujours céder, l'autorité traditionnelle dit « vas les traduire à la justice », *se towogbo* (chez les hommes de la loi, celui qui exploite la loi pour régler les problèmes). Quand les tentatives de conciliation au niveau des autorités locales se révèlent sans succès, l'affaire est donc portée aux instances judiciaires modernes, comme le décrit une personne ressource enquêtée :

La personne en exploitant cette parcelle peut gagner de l'argent pour acheter d'autres parcelles ailleurs. On fait des contrats de vente. Pendant la violence les gens veulent qu'il quitte pour qu'ils récupèrent ce qu'ils ont vendu. A son retour on lui dit qu'il n'a plus rien. Et en ce moment il y a certains même dans la communauté qui décrivent cette injustice. Si on les interpelle à plusieurs reprises et ils ne veulent pas entendre raison, les gens encouragent le apavi à aller les traduire à la justice. Donc souvent le problème est réglé à la justice de Kpalimé... (Tontong, Lomé, novembre 2017).

La prétendue victime s'assure donc de la couverture de certains membres de la communauté surtout des autochtones, mais également de ses compères métayers qui reconnaissent ses droits. En effet, il y a une certaine perception de la justice moderne et des autres institutions de l'Etat dans ces communautés. Elles sont considérées comme acquises par les Kabyè et ne défendant que les intérêts des militants du parti au pouvoir. La suite du commentaire du précédent enquêté le confirme.

... la personne à qui on arrache la terre ne va pas souvent à la justice de propre chef ; parce qu'on va considérer que c'est parce qu'il a un frère qui est Kabyè, qui est juge qu'il est allé là-bas, « qu'il n'a qu'à venir vivre dans la maison on va voir ». Cela engendre d'autres conflits. Donc il va d'abord voir d'autres personnes, des intermédiaires, pour dire : « on m'a vendu la terre, et maintenant on me renvoie ... ». S'il a un contrat de vente, il le sort. Sinon, on fait recours aux témoins. On l'aide même à faire des enquêtes auprès des membres de la famille qui lui ont vendu la terre... C'est là que vous allez mesurer le degré de l'intégration sociale dans la communauté. Il y a des autochtones qui vont accompagner le apavi comme témoins à la justice. Il dit « non j'étais témoin quand on lui a vendu ça ». Et le juge tranche avec menace c'est-à-dire il leur dit qu'ils ont vendu l'espace et si on les revoit là-bas on va les arrêter (Tontong, Lomé, novembre 2017).

Par ailleurs, le *apavi* a besoin de la protection parce ses adversaires peuvent l'agresser. C'est pourquoi les autochtones qui sont ses témoins et son père adoptif (souvent le premier propriétaire chez qui il s'est installé) lui servent de tremplin, de force pour qu'il puisse retourner et exploiter le domaine. Ayant toujours des limites en commun, les adversaires peuvent le provoquer en escaladant son domaine. Mais il ne réagit pas immédiatement, il va d'abord voir son père pour le prendre en témoin.

3.3.3. Les stratégies de pérennisation

Une fois le domaine réoccupé suite à l'une des modalités de réinstallation précitées, les rapports entre les migrants et les autochtones, ou plus généralement, entre tous les membres de la communauté changent. Il faut désormais prendre des dispositions pour éviter la situation vécue. C'est pourquoi on prend dorénavant le soin de protéger les acquis. La gestion foncière fait désormais objet d'une attention particulière de la part du migrant.

Dans ce sens on assiste de plus en plus à la délivrance des différents contrats attestés par écrit et signés des deux parties et certains vont les faire légaliser par l'autorité (la gendarmerie ou le préfet).. Le partage des récoltes entre le métayer et le propriétaire est aussi clairement défini.

La création de plusieurs groupements de production est aussi une façon de s'assurer la protection ou la caution des autres membres de la communauté. C'est une forme d'intégration sociale parce que plusieurs personnes de plusieurs ethnies peuvent être dans une même association. En cultivant, chacun connaît la limite de l'autre et la forme d'acquisition. En cas de problème, on peut se référer aux membres ou aux responsables du groupement qui peuvent défendre l'intérêt de leur membre. Cette organisation est une forme de pérennisation.

Il y a les chefferies de chaque communauté qui règlent les différends. Celui qui se sent victime convoque son adversaire chez son chef. Tu ne peux pas convoquer ton adversaire chez ton chef, on va considérer que tu fais des jeux d'affinité. C'est pourquoi c'est chez le chef de la personne incriminée qu'on le convoque. Mais le chef fait appel à des notables de l'autre côté pour venir l'aider. Donc les deux arrivent avec les membres de leur famille ou de leur association, et ensemble on règle le problème.

5. Conclusion

La migration des Kabyè dans la région des Plateaux a une histoire qui date du début de la colonisation du Togo par les Allemands. Arrivés au début d'une façon forcée, puis volontairement et temporairement, un grand nombre d'en eux décidèrent de s'y installer pour exercer leurs activités agricoles. La cohabitation avec les autochtones fut dans un premier temps pacifique puisque chacun rendait service à son prochain. Mais quelques facteurs ont rendu cette vie ensemble plus difficile au fil du temps. Il s'agit entre autres de l'augmentation de la population, la diminution des espaces cultivables, la monétarisation des terres, l'augmentation du coût de la vie, exacerbées par le conflit sociopolitique de 1990.

Malgré leur relative intégration aux communautés d'accueil, les migrants sont toujours considérés dans la mémoire collective comme des « étrangers » aussi bien par eux-mêmes que par les autochtones. C'est pourquoi, profitant de la c'est une crise politique du début des années 1990 certains ont mis à jour des crises sociales qui couvaient au sein des communautés. Expulsés ou ayant quitté par peur de représailles chez eux où ils ne trouvent plus de repère pour leur survie, ils reviennent dans leurs anciens domaines après la crise.

Les stratégies pour y parvenir sont de deux ordres. D'abord celles qualifiées de pacifique dont les acteurs sont soit l'*apavi* et l'*apeto* qui s'entendent à huis clos, soit la conciliation entre plusieurs impliquées dans le départ du métayer et la perte de son domaine. Ensuite les stratégies que nous dénommons conflictuelles qui nécessitent le recours à des procédures et à instances plus contraignantes notamment la justice. Une fois le domaine à nouveau acquis les stratégies de pérennisation

sont entre autres l'usage des contrats de vente ou de baille, la définition plus formelle des conditions de partages des récoltes, etc. Ceci redéfinit de nouveaux rapports de vie et de cohabitation entre les différents membres de la communauté.

REMERCIEMENTS

Nous remercions le Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), qui nous a accordé une bourse de résidence à son antenne de Parakou (Bénin) pour trois mois (juillet à septembre 2016) de recherche documentaire dans le cadre de son Programme « Migration, Développement et intégration régionale » (MIGDEVRI).

CONFLIT D'INTERET

Les auteurs n'ont déclaré aucun conflit d'intérêt.

REFERENCES

- Agbovi Komlan Kwassi., 2003, Les incidences sociales des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation sur les populations urbaines au Togo, Thèse de doctorat unique de Sociologie, Université de Lomé.
- Antheaume Benoît, « Le café au Togo. Chronique d'une émergence de la modernité rurale (1920-1960) », *Etudes rurales* n° 180, p. 155-170, www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2007-2-page-155.htm, consulté le 20 octobre 2016.
- Barou Jacques, 2001, « La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélo-saharienne », *H et M* n° 1232, pp. 17-25.
- Batchana Eshohanam, 2016, « Gestion foncière et crise intercommunautaire dans la préfecture de Soutouboua (1958-1992) : quels modes locaux de résolution de conflits ? in Assima-Kpatcha, Anaté K. et Tsigbé N (dir), *Ethnicité, crises sociopolitiques et processus de réconciliation nationale au Togo*, Lomé, Letria, pp. 339-361.
- Berriane Mohamed et de Haas Hein, 2012 (dir), Les recherches sur les migrations africaines. Méthodes et méthodologies innovantes, Paris, L'Harmattan.
- Delcroix Catherine et Missaoui Lamia, 2005, « Familles, destins personnels et appartenances collectives en migration », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21-n°3, <http://remi.revues.org/2511>, consulté le 09 février 2016.
- DGSCN, 2011, Quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) de 2010, Lomé-Togo.
- Djonoukou Kossi Tata, 1986, Le culte de Togbe zikpe trône des ancêtres : dimensions onto dynamique de l'existence chez la communauté kpélé au sud ouest du Togo, Thèse de 3^{ème} cycle d'Anthropologie, Université de Paris IV Sorbonne.
- Eremenko Tatiana, 2013, « Les migrations, une affaire de famille ? », *Espaces Temps.net*, Livres, <http://www.espacestemp.net/articles/les-migrations-une-affaire-de-famille>, consulté le 2 mars 2016.
- Essiomle Kossivi Uwolowudu, 1993. Migration vers Lomé : le cas des Akposso d'Amou. Mobiles, problèmes d'insertion et relations avec le milieu d'origine, Mémoire de Maîtrise de Géographie de Population, Université du Bénin, Lomé.
- Gayibor N. Théodore. (dir), 2013, *Le Togo. Des premiers âges aux années 1960*, Lomé : Presses de l'Université de Lomé.
- Gnongbo Tak Youssif, 2003, « Mise en valeur agricole et évolution du milieu naturel dans la zone forestière du Litimé (Togo) », *Les Cahiers d'Outre-mer*, n°224, Bordeaux, pp : 443-460.
- Kakou Courier Noël, 2007, Conquête coloniale et intégration des peuples : cas des Kabiyè au Togo, Paris, L'Harmattan.
- Kola Edinam, 2008- Crise agraire et mutations rurales dans la zone d'économie caféière et cacaoyère du Togo. Thèse de Doctorat en Géographie Humaine, Université de Lomé, Lomé.
- Locoh Thérèse, 1989, « Le rôle des familles dans l'accueil des migrants vers les villes africaines », in Antoine et Coulibaly (éd.), pp : 21-32.
- Locoh Thérèse, 1991, « Structure familiale d'accueil des migrants et développement des structures familiales multipolaires en Afrique » in Quesnel et Vimard (éd.), pp : 279-290.

- Lucien-Brun Bernard et Pillet-Schwarz Anne-Marie, 1987, Les migrations rurales des Kabiyè et des Losso (Togo), Paris, Éditions de l'ORSTOM.
- Nyassogbo Gabriel Kwami, 2005 : « La population togolaise : mutations quantitatives et spatiales » in Gayibor : *Histoire des Togolais, Vol. II : de 1884 à 1960, Tome I*, Lomé, Presses de l'UL, pp. 489-524.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1995, Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social, Paris, APAD/Karthala.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2008, La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Palassi Konga, 2016, « *Tɔm ñɔɔzɔvɔ*, ou le mécanisme coutumier de réconciliation chez les Kabiyè au Togo » in Assima-Kpatcha, Anaté K. et Tsigbé N (dir), *Ethnicité, crises sociopolitiques et processus de réconciliation nationale au Togo, Lomé, Ceroce*.
- Palmeira Moacir et De Heredia M. A. Beatriz , 2009 « Migrations et stratégies familiales dans les régions d'agrobusiness », *Hommes et migrations* n°1281, <http://hommesmigrations.revues.org/397>; consulté le 29 mai 2016.
- Sarr Maurice et Diop Papa (dir), 2009, « Migrations : Document de synthèse » ; <http://www.malem-auder.org/spip.php?article110>; consulté le 9 juillet 2016.
- Tanang Essohouna., 2014, « Les conflits intercommunautaires dans la préfecture de Kloto : les antagonismes kabiyè-lamba-nawdéba et éwé de 1990 à 1992 », in *Elections et violences politiques en Afrique noire, enjeux et défis : Cas du Togo après 1990*, Lomé, Presse de l'IRES-RDEC, pp. 175-190.
- Verdier Raymond, 1982, Le Pays Kabiyè. Cité des Dieux, cité des hommes, Paris, Karthala.
- Vimard Patrice, 2010, Migration et dynamique familiale : éthique du lien social ou logique de fragmentation ?, pp. 203-213.
- Yabouri Namiyate, 2004, *Migration rurale des Moba-Gourma dans la région de Notsè*, Mémoire de Maîtrise de Géographie rurale, Université de Lomé.